

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 23 Juin 2026 du mardi 23 juin 2026
19:30

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 0

Absents : 1

Date de la convocation :

17/06/2026

Président de séance :

Julien MERCIER

Secrétaire de séance :

Michel DELANNOY

Rapporteur : Sylvain PEREZ

N° interne de l'acte :

2026_29

N° de feuillet : 2026_29

mardi 23 juin 2026, le Conseil Municipal de MONS-EN-PEVELE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil - Mairie de Mons-en-Pévèle.

Membres présents :

Julien MERCIER, Johanna LANIER-PAWELEC, Francis MILLEVILLE, Valérie RUBY-DHELIN, André VERHAEGEN, Corinne TUFFIER, Monique BOONE, Amélie DULONGCOURTY, Pauline LOBERT-MANOUVRIEZ, Laurent FRAIM, Michel DELANNOY, Muriel DELANNOY, Philippe HENNETTE, Pierre DURIEZ, Christine LAUNOIS, Vincent LESAGE, Louise HAMAIDE, Jean-Louis MORTREUX

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Sylvain PEREZ

CCPC Groupement de commandes IARD

Signature d'une convention de groupement de commande pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers)

Vu la délibération n°CC_2026_018 du Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault du 26 janvier 2026 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux assurances Incendie, Accidents et Risques Divers.

Considérant que ce marché intégrera la garantie des risques suivants :

Assurance de la responsabilité civile et des risques annexes (indemnités contractuelles),

Assurance de la flotte automobile et des risques annexes,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Assurance des dommages aux biens et des risques annexes,

Assurance de la protection fonctionnelle des agents territoriaux et des élus,

Assurance de la protection juridique des communes et de la Pévèle Carembault

Considérant qu'en mutualisant les procédures, ce groupement permettra de bénéficier des conseils et de l'expertise d'un cabinet spécialisé pour la définition des besoins et la rédaction du cahier des charges, d'avoir les garanties aussi étendues et adaptées que faire se peut, et enfin d'obtenir une tarification intéressante, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur.

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que les dispositions de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

Ouï l'exposé du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE

- de participer au groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Julien MERCIER, Johanna LANIER-PAWELEC, Francis MILLEVILLE, Valérie RUBY-DHELIN, André VERHAEGEN, Corinne TUFFIER, Monique BOONE, Amélie DULONGCOURTY, Pauline LOBERT-MANOUVRIEZ, Laurent FRAIM, Michel DELANNOY, Muriel DELANNOY, Philippe HENNETTE, Pierre DURIEZ, Christine LAUNOIS, Vincent LESAGE, Louise HAMAIDE, Jean-Louis MORTREUX

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

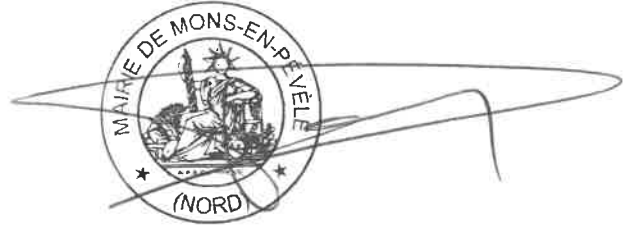
Publié le

ID : 059-215904111-20260623-2026_29-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le



ID : 059-215904111-20260623-2026_29-DE